

REGLEMENT DU JEU CONCOURS CALENDRIER DE L'AVENT 2018

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Vinovalie (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Albi sous le numéro D 491 182 192, et dont le siège social est situé Parc d'Activités Les Portes du Tarn 81370 Saint-Sulpice

Organise du 1^{er} décembre 2018 à 10h00 au 24 décembre 2018 à 10h00 (heure française), un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «CALENDRIER DE L'AVENT 2018 » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial a moins de 18 ans ou ne réside pas en France métropolitaine.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en

- postant en commentaire la réponse exacte à la question posée sous la publication du jeu sur la page Facebook de Vinovalie <https://www.facebook.com/vinovalie.lesvigneronsdovallie/>
- taggant un ami dans son commentaire
- likant la publication
- likant la page Facebook de Vinovalie

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook – par jour pendant toute la période du jeu. Une même personne peut participer plusieurs jours.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un (1) gagnant sera tiré au sort tous les jours du 2 décembre au 25 décembre, à 9h50 sur la publication de la veille.

Chaque jour, le gagnant sera contacté après le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 48 (quarante huit) heures à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera quotidiennement un seul gagnant parmi les participants ayant posté un commentaire sous la publication du jeu sur la page Facebook de Vivalia et ayant rempli les modalités de participants indiquées dans l'article 3.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribué au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant.

Liste des lots :

01/12/2018	1 tablier + 1 vinolock + 1 couteau sommelier + 1 stop-goutte
02/12/2018	1 seau cocoon + 1 couteau sommelier + 1 vinolock + 1 stop-goutte
03/12/2018	1 stop goutte + 1 tablier Vivalia + 1 bouchon silicone + 1 ice bag Vivalia
04/12/2018	1 Seau à glaçons RP + 1 pince à glaçons RP + 1 bac à glaçon Rosé Piscine
05/12/2018	1 sac de plage glacière RP + 1 Ice bag RP + 1 Vinolock + 1 pince à glaçons
06/12/2018	1 tablier + 1 vinolock + 1 couteau sommelier + 1 stop-goutte
07/12/2018	1 seau cocoon + 1 couteau sommelier + 1 vinolock + 1 stop-goutte
08/12/2018	1 coffret de 2 verres Helicium 33cl + 1 bouchon silicone
09/12/2018	1 bouteille de Hmmm + 1 stop-goutte
10/12/2018	1 bouteille d'Inès + 1 stop-goutte
11/12/2018	1 Seau Cocoon + 1 Couteau sommelier Tarani
12/12/2018	1 Seau Cocoon + 1 Couteau sommelier Tarani
13/12/2018	1 seau Cocoon + 1 couteau sommelier
14/12/2018	1 bouchon mousseux + 1 coffret 2 flûtes Helicium
15/12/2018	1 bouteille de Sang Mêlé + 1 stop-goutte
16/12/2018	1 bouteille de Terreo rouge + 1 stop-goutte
17/12/2018	1 couteau sommelier + 1 ice bag Vivalia + 1 vinolock + 1 stop-goutte + 1 livre "vigne et rugby"
18/12/2018	1 couteau sommelier + 1 ice bag Vivalia + 1 vinolock + 1 stop-goutte + 1 livre "vigne et rugby"
19/12/2018	1 couteau sommelier + 1 ice bag Vivalia + 1 vinolock + 1 stop-goutte + 1 livre "vigne et rugby"
20/12/2018	1 ballon Vivalia + 1 couteau sommelier + 1 stop-goutte
21/12/2018	1 couteau sommelier + 1 ice bag Vivalia + 1 vinolock + 1 stop-goutte + 1 livre "vigne et rugby"
22/12/2018	3 bouteilles de Sang Mêlé + 1 stop-goutte
23/12/2018	3 bouteilles de Terreo rouge + 1 stop-goutte
24/12/2018	1 Carton de Hmmm + 1 bouchon silicone

Les lots seront envoyés par colis postal à l'adresse des gagnants.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement consultable par le lien hypertexte mentionné dans la publication du jeu concours. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Aucun remboursement des frais de participation ne sera effectué.

ARTICLE 9 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978), et au règlement européen n°2016/679 du 14 avril 2016, nous vous informons que la collecte des informations dont la saisie est obligatoire, est nécessaire au traitement de votre demande mais ne sera en aucun cas cédée ou vendue à une société extérieure ou une tierce personne.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez l'exercer soit en écrivant à : Vivalie Parc d'Activités Les Portes du Tarn 81370 Saint-Sulpice; soit en adressant un e-mail à : contact@vivalie.com.

Les informations collectées sont destinées exclusivement à la participation pour le jeu concours et ne seront pas réutilisées. Elles seront conservées 1 an, sauf demande de retrait de votre part.

Soyez assurés que nous collectons vos données personnelles de façon loyale, et que nous les stockons de façon sécurisée. Vos données ne sont pas à la disposition du public ou de tiers (à l'exception toutefois de nos prestataires techniques lorsqu'ils interviennent sur nos machines, mais ils sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité et de sécurité que nous).